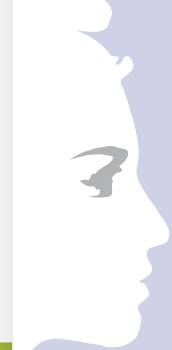


la lettre



de Catherine Morin-Desailly
sénatrice de la Seine-Maritime

n° 23
avril
2017

Dans le paysage national et international, entre crise migratoire, développement des idéologies politiques radicales et chômage au plus haut... l'époque est à la déstabilisation et aux menaces multiples. Dans notre paysage local aussi, tout se voit bouleversé : le périmètre des intercommunalités, celui des régions là où elles ont fusionné, la répartition -parfois peu lisible- des compétences de chaque niveau de collectivités redessinées par la loi NOTRe, la baisse des dotations qui impacte la capacité d'investissement des collectivités dans les services utiles à la population.

Dans ce contexte anxiogène où la menace de fracture sociale et territoriale est plus que jamais présente, la figure de l' élu local est déterminante. Le maire reste ainsi, loin devant, l' élu de confiance des Français.

Et plus que jamais, les sénateurs, renouvelés pour moitié en septembre prochain, s'attachent à être les porte-voix des élus locaux. Ils fertilisent ainsi le débat parlementaire par la connaissance et l'attachement qu'ils portent aux divers territoires.

Par sa composition, par son indépendance, le Sénat est devenu le seul contrepoint institutionnel. Il est la voix de la différence car il n'est pas dans le temps du quinquennat.

Loi NOTRe, finances publiques locales, rythmes scolaires, place de l'échelon communal dans notre organisation territoriale, gestion du patrimoine local, simplification des normes et notamment des règles d'urbanisme, transports scolaires, compétences et périmètres des intercommunalités, entre autres, l'agenda législatif « collectivités territoriales » aura été dense et la majorité sénatoriale aura su faire entendre sa différence sur de nombreux sujets.

Une voix singulière que je continuerai à porter alors que la campagne présidentielle met au jour des velléités de remise en cause de certaines recettes des collectivités, notamment la taxe d'habitation, déjà mise à mal ces dernières années. Une République décentralisée, c'est une République où le pouvoir central respecte les collectivités sans les considérer comme des entités suppléatives.

Soyez assurés que, plus que jamais, je reste attentive à ces sujets.

Très chaleureusement
Catherine Morin-Desailly

Bilan de la session 2016



Activité du Sénat en 2016



126 jours de séance publique



848 heures de Séance



892 heures de Réunions de commission

#QAG 35 séances

Questions d'Actualité au Gouvernement

13 715 Amendements dont



4489 en commission



9226 en séance publique



65% sont repris par l'Assemblée Nationale

Délivrance des cartes d'identité

Parmi les 35 séances de Questions d'actualité au Gouvernement qui se sont tenues lors de la précédente session, le groupe UDI-UC a interrogé le 12 janvier dernier l'Exécutif sur le schéma d'accessibilité aux services publics.

Le groupe a ainsi interpellé le ministre de l'Intérieur sur le nouveau mode de délivrance des cartes d'identité. Pour les élus UDI-UC, le discours du ministre sur « la vertu de la proximité et de la riche concertation avec les élus » ne résiste pas aux faits. Le schéma d'accessibilité aux services publics du gouvernement est en effet loin de répondre à ces belles intentions :

« Où est la proximité quand vous obligez

une personne âgée ou des jeunes, sans solution de transports collectifs, à se déplacer deux fois dans une mairie distante de plusieurs kilomètres de leur domicile pour obtenir une carte d'identité ? Où est la concertation avec les élus locaux quand vous enlevez à beaucoup d'entre eux un service essentiel et transférez à d'autres des charges supplémentaires sans juste compensation ? ».

Catherine Morin-Desailly, comme l'ensemble de ses collègues centristes, défend pour sa part une vision de la décentralisation "dans laquelle les communes ne sont pas transformées en prestataires de services sous-payés mais en interlocuteurs et relais respectés par l'État".



Pour en savoir plus :
catherine-morin-desailly.com
udi-uc-senat.fr
seinemaritimeterritoires.fr



Une session au service des Territoires

Comme l'actuelle majorité sénatoriale s'y était engagée, lors de chaque session, le Sénat débat puis vote des textes de lois visant à simplifier la vie des collectivités territoriales. En voici quelques exemples :

Faciliter la mise en place et le fonctionnement des intercommunalités

Le 26 octobre dernier, le Sénat a adopté une proposition de loi tendant à faciliter la recomposition de la carte intercommunale déposée par la Sénatrice UDI-UC **Jacqueline Gourault**.

Ce texte vise à **améliorer la mise en œuvre de l'accord local dans les intercommunalités et, plus généralement, l'organisation du travail sur le territoire** dans le cadre de celles-ci. Elle autorise le **maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées en cas de création d'une commune nouvelle**.

Soutenu par l'ensemble des élus de la majorité sénatoriale, ce texte constitue ainsi une **réponse nécessaire et attendue par les acteurs locaux aux problèmes rencontrés sur le terrain dans la mise en œuvre de l'accord local** tel qu'il est conçu aujourd'hui.

Impliquer les maires est une « exigence primordiale » rappelle **Catherine Morin-Desailly**. « **Sur le terrain, ce sont les maires qui font vivre les intercommunalités et en sont l'intermédiaire pour nos concitoyens**. Ils doivent véritablement être au cœur de leur constitution, dès le début, lors de la composition du conseil communautaire ». C'est toute la finalité de ce texte qui doit être désormais examiné par l'Assemblée nationale.

Accélérer les procédures et stabiliser le droit de l'Urbanisme

En raison de l'évolution constante du droit de l'urbanisme, **les acteurs locaux rencontrent de sérieuses difficultés pour mener à bien leurs projets à moyen terme**. Le 2 novembre dernier, le Sénat a donc souhaité



© Sénat

adopter une proposition de loi « portant accélération des procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement ».

Ce texte, fruit des travaux transpartisans engagés à l'initiative de **Gérard Larcher**, Président du Sénat, contient des dispositions centrées autour de trois finalités principales que **Catherine Morin-Desailly** et ses collègues ont toujours défendues : **l'assouplissement normatif, la sécurisation juridique et le renforcement du dialogue entre l'État et les collectivités**.

Citons pour exemple la révision des mécanismes de **mise en compatibilité entre les documents de planification et les procédures d'évolution des documents d'urbanisme**. Ou alors, la possibilité désormais offerte de voir maintenus les permis de construire rendus sur la base d'un PLU annulé pour des motifs d'illégalité externe. Autre avancée de ce texte : **constatant la dégradation croissante du dialogue entre l'État et les collectivités** sur ces sujets,

le Sénat a souhaité transformer la commission départementale de conciliation des documents d'urbanisme en une véritable instance de conciliation. Cela permettra d'**éclaircir en amont les règles que les projets des collectivités doivent respecter**. Ces dernières pourront par ailleurs être aidées dans leurs démarches par un référent juridique. Le Préfet devra quant à lui veiller à être un facilitateur d'échanges, en vue de promouvoir l'avancement des projets et d'harmoniser les positions de ses différents services.

Ce texte doit maintenant être examiné par l'Assemblée nationale.

Clarifier les conditions de délégations de compétences en matière de transport scolaire.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite NOTRe) a **transféré aux régions la responsabilité des transports scolaires** à partir de la

rentrée scolaire de 2017. Jusqu'alors, les départements pouvaient librement déléguer cette compétence à des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou encore des associations de parents d'élèves. La rédaction issue de cette loi de 2015 ne permet plus cette souplesse pourtant essentielle pour assurer le maillage de l'ensemble du territoire. Déjà en décembre 2014, durant l'examen par le Sénat de la loi NOTRe, **Catherine Morin-Desailly**, rapporteure pour avis sur ce texte, avait rendu un **verdict sans appel sur cette mesure, s'y opposant fermement**. Les élus départementaux comme le Président de l'Association des Régions de France s'y étaient également publiquement montrés défavorables.

Afin qu'une certaine souplesse soit retrouvée, le Sénat a du coup adopté le 6 décembre dernier une proposition de loi tendant à clarifier les conditions de délégations de compétences en matière de transports scolaires.

Ce texte, **adopté à l'unanimité**, vise à **remédier à cette contrainte en proposant de permettre aux départements de déléguer à leur tour**, par voie de convention, tout ou partie des attributions correspondantes à des collectivités territoriales ou à des groupements de collectivités ou à des personnes morales de droit public ou de droit privé.

Ce texte doit être désormais examiné par l'Assemblée nationale.



Sommet pour un Gouvernement Ouvert

Le numérique a bouleversé nos vies et nos activités. En deux décennies, il a profondément transformé nos économies, nos méthodes de travail, nos pratiques culturelles, mais aussi nos attentes démocratiques.

C'est sur ce thème que la France a accueilli le **4^e sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO)** à Paris du 4 au 9 décembre 2016. Ses objectifs sont les suivants : **favoriser la transparence de l'action publique et donner aux citoyen-ne-s**, grâce au développement numérique et à l'ouverture des données publiques (« open data »), **les moyens de contrôler, superviser et prendre part aux décisions gouvernementales et locales**.



Une Agora Numérique au Sénat

C'est dans ce cadre que **Gérard Larcher** a confié à **Catherine Morin-Desailly** l'organisation et la présidence, au nom du Sénat, d'une « **Agora Numérique** ». Elle s'est tenue le 8 décembre dernier sur le thème des **territoires ouverts et connectés** d'une part, et sur celui de **Parlements ouverts**, d'autre part.

La Présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat n'a pas manqué de souligner les enjeux de ces sujets en termes de démocratie et de lutte contre les inégalités dans les territoires : « **L'impact des évolutions technologiques doit être à la fois absorbé et mûri par les institutions démocratiques représentatives**. L'enjeu est de fournir des résultats positifs sur le long terme au service des citoyens et des territoires ».

Un Sénat acteur de la démocratie à l'heure du numérique

Cette démarche, le Sénat l'a intégrée depuis longtemps et s'attelle à être **une institution connectée, transparente et ouverte**, en développant par exemple des outils numériques au service de la procédure législative et en ouvrant à chaque citoyen l'accès à l'information parlementaire : « Nous avons aussi mis en place des questionnaires en ligne qui nous ont permis d'adopter des textes dont l'origine se trouve dans les réflexions des élus locaux », rappelle **Catherine Morin-Desailly**.

Le numérique est évidemment un sujet transversal qui impacte tous les autres. Mais il est un domaine sur lequel le Sénat a souhaité « particulièrement s'investir », a souligné la Sénatrice dans son propos introductif : « celui de l'aménagement numérique du territoire et des transformations que le numérique offre à nos collectivités, notamment dans leurs relations avec les citoyens. Lorsque je vais à la rencontre des élus de la Seine-Maritime, ces sujets



sont omniprésents. C'est essentiel pour les entreprises, pour le développement économique des territoires, mais c'est également essentiel pour nos concitoyens, pour leur sentiment d'inclusion dans la République, alors que de plus en plus de démarches, y compris la déclaration d'impôts, peuvent ou doivent s'effectuer en ligne ».

Le numérique, un levier pour revitaliser les territoires

« La question de la fracture numérique territoriale et de la formation initiale et continue sont des enjeux politiques majeurs pour notre **cohésion républicaine**, pour que la devise française « Liberté,

Égalité, Fraternité » continue à avoir un sens sur l'ensemble du territoire de la Nation », a défendu **Catherine Morin-Desailly**. « Les maires, élus de proximité de la République, sont en première ligne pour répondre aux attentes de nos concitoyens qui souhaitent également, au-delà des moyens technologiques, se saisir des opportunités du numérique pour renouveler la gouvernance et les pratiques politiques locales ».

Ce sont tous ces enjeux que le Sénat a souhaité évoquer lors de la première table ronde, car **les transformations numériques bouleversent toute notre organisation démocratique**, de la cellule de base de la démocratie qu'est la commune, jusqu'au gouvernement et au Parlement.

Sénat et démocratie participative

Depuis plusieurs années, le Sénat multiplie les initiatives visant à **mettre les citoyens au cœur des décisions publiques**. C'est dans cet esprit d'ouverture démocratique que la Chambre Haute a lancé, dès février 2007, des espaces participatifs, accessibles depuis le site du Sénat, permettant de **recueillir les avis, les attentes et les propositions de chaque citoyen souhaitant apporter sa contribution**.

- **22 espaces participatifs** ont ainsi été créés sur www.senat.fr depuis 2012, sur lesquels les internautes ont publié plusieurs milliers de contributions sur des missions de contrôle, ou des textes de loi en discussion.
- Le Sénat met également en ligne **des questionnaires et des forums** afin d'échanger de manière constructive et de mesurer le pouls de l'opinion publique sur un certain nombre de textes.
- C'est également dans un esprit d'ouverture que le Sénat a créé, en 2015, **l'Institut du Sénat**, un programme de formations permettant à une vingtaine de personnalités de découvrir concrètement, sur une durée de plusieurs mois, la vie parlementaire. L'objectif ? **Parfaire la connaissance du Sénat par les dirigeants d'aujourd'hui et de demain, et encourager la participation citoyenne**.

paroles d'élus :

Gérard Jouan, Maire de La Chaussée - ancien Président de la Communauté de Communes Varenne et Scie Bilan des Intercommunalités

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la Seine-Maritime compte 20 intercommunalités contre 35 auparavant.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a vu le relèvement du seuil démographique des intercommunalités à 15 000 habitants, « incitant » fortement les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à se regrouper pour atteindre ce seuil critique. Pour exemple, la Communauté de Communes « Terroir de Caux » est ainsi née de la fusion de 3 intercommunalités (Saâne et Vienne, Varenne et Scie et des 3 Rivières) et de l'extension de son périmètre à 3 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Bosc d'Eawy. Le nouvel EPCI regroupe dorénavant 81 communes et 37 412 habitants. Nous voulons interroger un élu sur l'expérience et sur les évolutions en cours issues de la loi.

Gérard Jouan, vous êtes le maire de La Chaussée et vous avez présidé depuis sa création, en 2002, la Communauté de Communes Varenne et Scie. Quel bilan dressez-vous de ces 15 années à la tête de cette intercommunalité ?

Le bilan est très positif malgré la petitesse de cette ancienne structure (22 communes pour 7 500 habitants). Les objectifs fixés, il y a 15 ans, ont été réalisés. Car pour gérer un regroupement de communes, **il faut des prévisions et une vision à long terme pour le territoire avec comme seul objectif le « bien vivre » des habitants du milieu rural.** Ainsi, ont pu voir le jour : l'une des déchetteries les plus performantes en France, par anticipation du « papy-boom » des logements collectifs pour personnes semi-dépendantes, une Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA) selon le modèle de la Mutuelle sociale agricole avec une surveillance jour et nuit, une maison de santé pluridisciplinaire suite au constat de désertification médicale du monde rural (cf. : Panorama), le lancement

de l'agrandissement des locaux du gymnase ... Mais ces réalisations, à destination du spectre tout entier de la population, n'ont pu se faire que grâce à une gestion rigoureuse des finances publiques en raison de leur raréfaction. La création d'une zone d'activités économiques a permis de produire de la valeur ajoutée injectée dans les projets de constructions, tout en contribuant à l'implantation et au maintien d'activités tertiaires.

De quelle manière avez-vous procédé avec vos collègues pour que ce projet aboutisse ? Quel est le grand défi que doit relever l'intercommunalité d'aujourd'hui ?

Quand il y a « mariage forcé », mieux vaut s'apprécier et avoir des problèmes partagés ! La ruralité est notre dénominateur commun.

Pour moi, le problème a été pris à l'envers du point de vue législatif, la question de la fusion de communes aurait dû être traitée avant la question de l'élargissement de l'intercommunalité. Mais les choses



La Chaussée - Inauguration de la traditionnelle manifestation « Les Vieilles mécaniques »

sont là, il faut donc maintenant apprendre à travailler, à dialoguer et à échanger ensemble sur de bons projets structurants. Ainsi, ils pourront voir le jour dans cette nouvelle dimension, même s'il est parfois difficile de réunir un nombre aujourd'hui suffisant de délégués communautaires pour constituer des majorités. Mais le bon sens rural l'emporte toujours, au-delà des barrières et des lourdeurs administratives. Il faut avoir de l'ambition, de la créativité et une vision à long terme pour nos territoires malgré bien souvent le manque de temps laissé par une seule mandature.

Cependant, il faut tout d'abord procéder à un diagnostic de l'existant afin de mettre en osmose le territoire dans sa globalité avec les avancées de chacun. Une harmonisation

des potentiels doit être finement menée afin d'économiser, de manière rationnelle, les dotations et les terres agricoles.

Cette fusion a-t-elle un impact sur la vie quotidienne de vos concitoyens ?

Il est trop tôt pour évaluer les conséquences pour notre population qui a parfois l'impression de perdre en proximité. Ce sera aux élus de prouver le « bien-fondé » de ces regroupements rendus obligatoires et de les humaniser.

Avec beaucoup de travail et de passion, de courage et souvent de ténacité, j'ai l'impression d'avoir, durant ces 15 dernières années passées à la tête de cette intercommunalité, rempli ma mission en m'appuyant sur une équipe de toutes sensibilités politiques confondues.



Pour être informé de l'actualité des territoires et rester en contact : seinemaritimeterritoires.fr

Vous y retrouverez également l'ensemble des "De vous @ moi"

sur tous les fronts



Aumale – Assemblée générale de l'Association des maires du canton d'Aumale en présence de Bruno Borgoo, Président et des élus du territoire.



Rives-en-Seine – Inauguration de MuséoSeine, aux côtés de Jean-Claude Weiss - Président de l'agglomération Caux Vallée de Seine et de Bastien Coriton - Conseiller Départemental-Maire et en présence de Nicole Klein - Préfète de Région, de Christophe Bouillon - Député, de Charles Revet, d'Agnès Canayer et de Nelly Tocqueville - Sénateurs, ainsi que de Pascal Martin - Président du Département.



Duclair – Inauguration des travaux de rénovation de la mairie à l'invitation de Jean Delalande - Maire et en présence de Pascal Martin - Président du Département, de Charles Revet et d'Agnès Canayer - Sénateurs ainsi que d'Édouard Philippe - Député-Maire du Havre.



Paris – Salon International de l'Agriculture. Entourée de Clotilde Eudier - Vice présidente de la région Normandie, de Xavier Lefrançois - Maire de Neufchâtel-en-Bray et d'Édouard de Lamaze - Maire de Bois-Hérault. Les élus seinomars se mobilisent pour soutenir l'agriculture normande.



Allouville-Bellefosse - Inauguration de la nouvelle mairie et de la chaudière à bois à l'invitation de Didier Terrier - Maire, en présence de Pascal Martin - Président du Département, d'Alfred Trassy-Paillogues - Conseiller départemental et de Jean-Nicolas Rousseau - Président du Pays Plateau de Caux Maritime.



Hôtel du Département – Mobilisée aux côtés de Pascal Martin - Président du Département et des nombreux élus locaux pour dénoncer le désengagement de l'Etat et l'asphyxie financière des collectivités.



Luneray – Cérémonie de remise de la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à Martial Hauguel - Conseiller départemental-Maire et à Philippe Larcheveque - Conseiller municipal, en présence de Pascal Martin - Président du Département et de Charles Revet - Sénateur.



Étretat – Cérémonie de vœux à l'invitation de Catherine Millet - Maire nouvellement élue et de son équipe municipale, en présence de Charles Revet, Sénateur et de Florence Durande et Jean-Louis Rousselin - Conseillers départementaux.

Retrouvez l'ensemble des lettres du sénateur sur catherine-morin-desailly.com

retour sur

17^e Rencontres Patrimoine(s) Normandie



Lors des 17^e Rencontres de l'association Patrimoine(s) Normandie organisées au Moulin d'Andé, **Catherine Morin-Desailly** est intervenue, rappelant à cette occasion les nombreuses avancées permises par le Sénat sur le projet de loi relatif à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) adopté le 16 juillet 2016.

Remise prix villes et villages fleuris



Catherine Morin-Desailly a tenu à être présente le samedi 19 novembre dernier à la Cérémonie de remise des prix de la 58^e édition du concours départemental « Villes, villages, maisons et fermes fleuris 2016 » qui s'est déroulée, à l'Hôtel du Département à Rouen, à l'invitation du Président Pascal Martin.

Inauguration de la bibliothèque Alexis de Tocqueville - Caen



Catherine Morin-Desailly, Présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat et Conseillère régionale de Normandie a inauguré aux côtés d'**Audrey Azoulay** - Ministre de la Culture et de la Communication, de **Jean-Léonce Dupont** - Sénateur et Président du Département du Calvados, de **Joël Bruneau** - Maire et Président de la Communauté urbaine Caen la Mer et d'**Emmanuelle Dormoy** - Adjointe au maire de Caen en charge de la Culture, la nouvelle Bibliothèque Alexis de Tocqueville, équipement culturel d'envergure en faveur du livre et de la lecture.

■ Intersession parlementaire

En raison de l'élection présidentielle (23 avril et 7 mai 2017) et des élections législatives (11 et 18 juin 2017), le Sénat suspend ses travaux législatifs de mars à juin, plus aucun texte ne sera débattu ni voté durant cette période.

Au Sénat, les sénateurs poursuivent leurs activités parlementaires en commission à l'image de la mission d'information sur l'avenir des médias que préside **Catherine Morin-Desailly** et de la mission d'étude sur la formation au Numérique.

En circonscription, **Catherine Morin-Desailly** profite notamment de l'intersession pour aller à la rencontre des élus seinomarsins.

■ Assises de « la Force des Territoires »

Comme ils s'y étaient engagés lors des élections sénatoriales de 2014, **Catherine Morin-Desailly** a organisé avec **Charles Revet** et **Agnès Canayer** des « Assises Territoriales 2017 » à Auffay, autour de 2 invités : **Françoise Gatel**, Sénatrice d'Ile et Vilaine, membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Maire de la commune nouvelle de Chateaugiron et **Philippe Laurent**, Secrétaire général de l'Association des Maires de France et Maire de Sceaux.

Les échanges ont porté sur les nouvelles intercommunalités et la question des communes nouvelles.

Inscrivez-vous à la lettre électronique : catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Retrouvez Catherine Morin-Desailly sur les réseaux sociaux :
Facebook : [@CatherineMorinDesailly](https://www.facebook.com/CatherineMorinDesailly)
Twitter : [@C_MorinDesailly](https://twitter.com/C_MorinDesailly)

Espace participatif : www.senat.fr
Twitter : [@Senat](https://twitter.com/Senat)

Congrès des maires ruraux 76

À l'heure où la ruralité exprime son inquiétude face au phénomène de Métropolisation, à une réforme territoriale faite en dépit du bon sens, et à la baisse des dotations de l'État, **Catherine Morin-Desailly** a tenu à répondre **présente lors du Congrès de l'Association des Maires Ruraux de la Seine-Maritime**, présidée par **Jean-François Lemesle**, maire de Cliponville. À Grainville-la-Teinturière, elle est intervenue sur le **thème de l'École**, l'une des préoccupations majeures des élus locaux, et a tenu à rappeler le rôle essentiel



des maires et la nécessité de respecter leurs prérogatives en matière d'organisation territoriale face à l'administration de l'Éducation nationale.

Inauguration de « MédiScie - À la croisée des soins »

Catherine Morin-Desailly était présente à l'invitation de **Gérard Jouan**, alors Président de la Communauté de Communes Varenne et Scie et



de nombreux élus locaux pour assister à l'inauguration de la Maison de Santé pluridisciplinaire dénommée « MédiScie - À la croisée des soins », implantée sur la commune de Saint-Crespin. Celle-ci doit **permettre de maintenir une offre de soin de santé pour l'ensemble des habitants de ce territoire**. Elle accueillera ainsi plusieurs professions médicales et paramédicales (médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, podologue, orthoptistes...). **Ce projet est soutenu financièrement par la région Normandie et le département de la Seine-Maritime**, représentés le jour de l'inauguration par leur président respectif, **Hervé Morin** et **Pascal Martin**.

Longue vie au Pôle Métropolitain de l'Estuaire !

Catherine Morin-Desailly se réjouit que le Pôle Métropolitain de l'Estuaire, pour lequel elle s'était mobilisée en soutien aux élus locaux, ait pu voir enfin le jour. Elle rappelle que **ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du développement du territoire normand et de l'Axe-Seine**.

Le projet a malheureusement longtemps été bloqué tant par les anciens élus régionaux socialistes, notamment lors de la commission permanente du 23 septembre 2013, que par l'ancien préfet de Normandie. **Un blocage incompréhensible** sur lequel elle avait interpellé la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique le 29 mai 2015.

Lors de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 3 octobre dernier, **la création du Pôle Métropolitain de l'Estuaire a été finalement votée à l'unanimité** et le 20 décembre la Préfète de Normandie, **Nicole Klein**, signait l'arrêté portant création de ce Pôle, permettant ainsi le **lancement d'une coopération institutionnelle** autour des enjeux d'attractivité, de développement économique, de mobilité, de santé et d'environnement.

Catherine Morin-Desailly a souhaité féliciter l'ensemble des élus et tout particulièrement son président, **Edouard Philippe**, volontariste sur ce dossier.

Une équipe à votre disposition

Vous souhaitez rencontrer Catherine Morin-Desailly ou organiser sa venue sur votre territoire, visiter le Palais du Luxembourg ou assister à une séance du Sénat, n'hésitez pas à nous contacter.

Permanence en Seine-Maritime

Collaboratrices : **Sophie Bardou**
et **Anne-Sophie Deschamps**
8 bis, rue Alsace Lorraine, 76 000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Au Sénat

Collaboratrice : **Hélène Détolle**
15, rue de Vaugirard, 75 291 Paris CEDEX 06
Tél. : 01 42 34 29 95, c.morin-desailly@senat.fr

Dossiers régionaux

catherine.morin-desailly@normandie.fr